

Info-pêche No 53

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 03/2009

Page 1	Editorial : L'Arve ? une priorité pour la commission de la pêche !
Page 2	Ouverture 2009: l'héritage de M. Robert CRAMER pour les rivières genevoises
Page 3	Rustique ... ça veut dire quoi au juste ?
Page 4	Bilan 2007 de la pêche sur le Léman
Pages 5-6	P'tites nymphos, pour vous tenir informés
Page 7	Statistiques: les évolutions de 2004 à 2007
Pages 8-9-10-11	Nouvelles de la FSP: notre fédération nationale et ses actions pour la défense de la pêche et des eaux
Page 12	Bulletin d'adhésion à l'AGSP

Editorial

l'Eau de Genève ?

L'Arve est une rivière au potentiel piscicole indéniable. Pour preuve, les statistiques 2007 de la pêche la placent, malgré tout, en 2e position pour le nombre de truites capturées, juste après le Rhône mais bien devant l'Allondon ou la Versoix.

Malheureusement, les trop nombreuses agressions que subit ce cours d'eau (pollutions, habitat dégradé, berges bétonnées, charriage de limons, incision du lit, etc.) ont bien mis à mal une rivière jadis réputée bien au delà de notre région pour ses peuplements de truites et d'ombres. Actuellement, les "responsables" les plus visibles sont les stations d'épuration (STEP) situées au début du parcours genevois de l'Arve, des deux côtés de la frontière. En effet, ces ouvrages (la STEP de Vilette, gérée par les SIG en Suisse et la STEP de Gaillard en France) n'arrivent à épurer qu'une modeste partie (50% au mieux !) des eaux usées provenant des habitants du plateau de Chêne et de l'agglomération d'Annemasse. A l'AGSP nous sommes persuadés de l'urgence de la mise en oeuvre de mesures d'assainissement.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les trois rejets situés juste en amont du Pont de Sierne. Lors de faibles débits, les odeurs nauséabondes de ces rejets jaunâtres soulèvent le coeur des plus aguerris des arpenteurs de berges que nous sommes. Sur plusieurs kilomètres en aval, de nombreux déchets ménagers (papier de toilette et autres résidus peu ragoûtants) se retrouvent collés sur les arbustes riverains. Mais le pire est à venir : à Vessy les SIG injectent l'eau de l'Arve pour alimenter artificiellement la nappe phréatique ... qui aboutit à nos robinets sous l'appellation "Eau de Genève", vantée dernièrement à coup de publicités ... toujours par les SIG ! Cette situation est inacceptable et la mise aux normes rapide des STEP bénéficiera certainement à la pêche de loisirs mais constituera surtout une action dont les SIG pourront tout autant se vanter ... en faveur de "L'Eau de Genève" !

Maxime PREVEDELLO - président de l'AGSP



AXA - Winterthur Assurance

Quai du Sujet 12
 Agence Principale du Sujet
 Case postale 5345
 1211 Genève 11

Claude-Alain Neury - Agent principal

Tél. : +41 22 716 06 06

Fax : +41 22 716 06 00

Assurances toutes branches : Choses

RC - Véhicule - Ménage - Epargne -

Risque - Bâtiment



Ouverture en rivières 2009

(Larges extraits du discours de M. Le Conseiller d'Etat Robert CRAMER - prononcé le 7 mars 2009 au quai Turretini à Genève)

Photo: MM. Pierre MAUDET (conseiller administratif de la Ville de Genève), Robert CRAMER et Christophe HAYOZ (président de la CP)

Cette année l'ouverture de la pêche en rivière est fêtée au bord du Rhône, en plein centre-ville. (...) Il y a maintenant onze ans, nous nous retrouvions pour la première fois au bord de la Versoix, aux Gravines, par une journée glaciale, pour témoigner de notre engagement commun en faveur des rivières genevoises. Que de chemin parcouru en onze ans, si l'on songe au rejet de l'initiative sur la pêche IN 108 et à l'acceptation par le peuple à 80% de son contreprojet, si l'on se souvient des nouvelles responsabilités accordées aux pêcheurs via la commission de la pêche dont le rôle a été renforcé, si l'on évoque enfin les nombreux ruisseaux pépinières revitalisés et gérés aujourd'hui par une demi-douzaine de sociétés de pêche!

Je n'oublierai bien évidemment pas le programme cantonal de renaturation des cours d'eau qui s'est réalisé tout au long de la décennie, avec son impact décisif sur la qualité des rivières genevoises. Cet engagement au niveau cantonal a servi d'exemple et contribué au lancement de l'initiative de la Fédération Suisse de Pêche «Eaux vivantes», actuellement en examen au niveau parlementaire.

Mais aujourd'hui, au-delà du bilan que je me propose immanquablement de tirer au terme de ces trois législatures de travail en commun avec le monde de la pêche et de la protection de la nature, c'est sur les nouveautés 2009 que je veux me pencher. Les bonnes nouvelles ne manquent pas !

Ainsi, les parcours de pêche sont à nouveau en augmentation. Vous vous souvenez que, en 2005, ce sont les 7,5 kilomètres de l'Aire que nous pouvions réincorporer dans le réseau piscicole cantonal après 23 années d'interdiction de pêche pour cause de pollution (1982) !

Cette année ce sont 8 kilomètres du **Foron** qui viennent s'ajouter à l'offre de pêche genevoise. (...) Les porteurs du permis de pêche en rivière genevois peuvent désormais pêcher depuis la rive suisse du Foron. Une convention a été conclue par l'Etat de Genève avec la Fédération de pêche de Haute-Savoie et l'AAPPMA du Chablais genevois, pour régler les modalités de la gestion halieutique.

L'harmonisation des relations avec la France en matière de pêche a aussi permis de répondre à une autre revendication de longue date, celle de coordonner les dates d'ouverture de la pêche sur les principaux tronçons limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie. Le règlement de la pêche cantonal a été adapté en conséquence. Les pêcheurs genevois ont ainsi accepté de commencer à pêcher sur ces tronçons limitrophes une semaine plus tard, ce qui leur permettra de fêter une deuxième ouverture samedi prochain... Que toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour aboutir à cette harmonisation soient ici remerciés!

Autre innovation: conformément aux nouvelles exigences au niveau suisse imposées par la récente modification de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPan), les pêcheurs, depuis le 1er janvier dernier, doivent être titulaires d'une attestation de compétence. Cette attestation est délivrée aux nouveaux porteurs du permis de pêche à l'issue d'une formation destinée à parfaire leurs connaissances halieutiques et leur maîtrise des techniques, y compris celles relatives à la mise à mort du poisson. Les joies de la pêche ne doivent pas s'obtenir au détriment de l'animal, car, comme tout être vivant, le poisson mérite notre respect.

La formation mise sur pied en collaboration avec la Fédération suisse de pêche, par les représentants des pêcheurs au niveau local et les autorités cantonales, rencontre un beau succès. Même les pêcheurs rompus à l'exercice de leur loisir depuis de nombreuses années s'inscrivent à ces cours, tant leur contenu est riche en enseignements. Et c'est non sans fierté que je constate par ailleurs que Genève est citée en exemple pour avoir été un des premiers cantons romands à mettre sur pied cette formation obligatoire.

Au-delà de la réglementation et de la formation, la pêche ne pourrait s'exercer sans se soucier de la gestion des espèces et de leurs habitats. Les travaux de renaturation réalisés en 2008 et programmés pour cette année ont des conséquences importantes pour les espèces les plus menacées du canton. Je pense bien sûr à la truite et à l'ombre, des poissons fort recherchés par les pêcheurs sportifs, qui profitent des travaux engagés sur l'Allondon et la Versoix, mais aussi au spirin, petit poisson fortement menacé qui ne survivait plus que dans la Seymaz et qui est en cours de réintroduction dans l'Aire.

Cette année, les projets de renaturation des cours d'eau porteront sur:

- **l'Aire** à Lully, où le chantier spectaculaire, ouvert l'automne passé, va se dérouler tout au long de l'année;
- **la Seymaz**, avec la traversée de Chêne-Bourg, où le canal va être démolit et les berges revitalisées;
- **l'Hermance**, entre le pont Neuf et le pont des Golettes. Là, ce sont 900 mètres de cours d'eau canalisé qui seront renaturés.

Enfin, sur **la Versoix**, la passe à poissons située sous le pont CFF va être reconstruite afin de laisser migrer toutes les espèces présentes, et notamment l'ombre de rivière qui ne pouvait pas franchir cet obstacle. Cette opération concrétise d'ailleurs un vœu cher à la commission de la pêche.

Je ne voudrais pas oublier une rivière qui m'est particulièrement chère, l'Allondon. Je vous rappelle que cette année sera inaugurée la station d'épuration (STEP) du Bois-de-Bay à Peney sur la commune de Satigny. Cette STEP traitera non seulement les eaux usées genevoises de la région de Satigny et de Meyrin, mais aussi celles d'une partie du Pays de Gex (60 000 équivalents/habitants), soulageant ainsi d'autant la rivière. L'Allondon, gravement polluée depuis des décennies par les rejets d'eaux imparfaitement épurées, devrait retrouver sa limpidité d'antan, et je ne doute pas que les pêcheurs vont bientôt redécouvrir cette magnifique rivière.

Arrivé donc à quelques mois du terme de mon mandat, et au terme de ce discours, ce n'est pas sans émotion que je vous remercie toutes et tous, chers pêcheurs et amis de la nature, pour votre rôle central de sentinelle des cours d'eau et pour l'excellence de nos contacts depuis toutes ces années.

Il ne me reste plus enfin qu'à vous souhaiter une bonne journée d'ouverture et une saison de pêche 2009 fructueuse. Et que vivent nos rivières genevoises!

Robert CRAMER, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire



Qu'est-ce qu'une souche rustique ?

(Article issu du site www.geneve-peche.ch , avec l'aimable autorisation de l'administrateur du site)

Favoriser la rusticité des populations de salmonidés devrait, selon les biologistes qui réalisent les suivis piscicoles du canton, répondre à la demande des pêcheurs de voir plus de poissons dans nos cours d'eau. Que signifie exactement ce concept ? Explications :

Que signifie "rustique" ?

Souvent utilisé en botanique, le terme rustique désigne une espèce résistante et peu exigeante sur la qualité du milieu. En bref, de « culture » facile. Dans le cas des salmonidés, ce terme décrit donc une population résistante aux maladies, aux variations de l'environnement, et performante du point de vue de la reproduction. Le terme rustique ne fait donc pas référence à l'origine du poisson, et l'on peut donc tout à fait se trouver en face d'une truite rustique ne présentant pas les caractères



visibles des poissons qui peuplaient à l'origine le cours d'eau. Rustique ne veut pas dire indigène, ni originel...

Quel est l'intérêt d'une population rustique ?

L'intérêt d'avoir une population de truites rustiques réside dans le fait que par définition, cette population sera capable de grandir ou de se maintenir facilement et sans soutien extérieur. C'est du moins ce qu'on peut espérer en théorie.



Comment faire pour obtenir une population rustique ?

La première chose à garder à l'esprit est que la capacité de survivre dans une rivière donnée se transmet chez les poissons de manière génétique : on n'a jamais vu une femelle fario apprendre à ses jeunes comment éviter les effets dévastateurs d'une crue centennale !

La deuxième chose à retenir, c'est que les caractères génétiques (les gènes) qui permettent à une truite de survivre ou non dans une rivière ne sont pas transmis équitablement à l'ensemble de la descendance : certains alevins auront hérité des bons gènes et seront donc bien équipés pour la suite, d'autres pas... C'est d'ailleurs également le cas chez les êtres humains : chaque enfant est différent de

ses parents (à la différence que chez les êtres humains les gènes ne sont pas si importants : le succès que l'on aura dans sa vie dépend plus de l'éducation que des gènes). Ce sont donc les crues, les maladies, les prédateurs et en partie le hasard qui ensemble vont exercer l'effet de la sélection naturelle et déterminer quels seront les alevins qui pourront atteindre l'âge adulte et tenter ainsi de se reproduire, en transmettant à leurs descendants les gènes qui ont fait leur succès. Parallèlement, on peut imaginer que parmi ces poissons qui ont survécu, certains auront des gènes qui leur permettront d'avoir plus de descendance que les autres. Là aussi, ces gènes qui assurent le succès reproductif seront transmis à une partie de la descendance, et vont progressivement se répandre dans la population, qui va donc augmenter sa capacité de reproduction.



La sélection naturelle joue un rôle irremplaçable...

Le repoissonnement est donc déconseillé si c'est cette stratégie qui est suivie par les gestionnaires. Mais dans les cas où cette option n'est pas applicable politiquement, il n'y a qu'une solution pour garantir un repoissonnement ou un alevinage avec des poissons porteurs des bons caractères héréditaires : utiliser les géniteurs du cours d'eau pour produire des alevins, en prenant soin de les changer régulièrement pour éviter tout risque de domestication. Donc il faut favoriser le repoissonnement uniquement avec des poissons issus des géniteurs de la rivière.

Pourquoi les poissons de pisciculture, quels qu'ils soient, ne sont pas adaptés à cette stratégie ?

On l'a vu plus haut, c'est l'environnement qui sélectionne les caractères héréditaires capables d'assurer le succès de la reproduction dans une rivière donnée. Or, en pisciculture, ces caractères-là tendent à disparaître au profit d'autres, bien plus utiles au pisciculteur. Il va par exemple souvent utiliser pour la reproduction les poissons qui arrivent en premier à l'épuisette, et donc les plus agressifs ; ou alors il choisira les poissons qui grossissent le plus vite... Et comme ils sont sélectionnés par le pisciculteur, ce sont ces caractères qui vont se répandre dans la population. Or, ces derniers s'avèrent le plus souvent bien peu performants en milieu naturel... Des études récentes ont montré que les géniteurs sauvages perdent leur rusticité en quelques générations dans une pisciculture...



Ventilation - Climatisation

Thiébaud + Perritaz SA

Projets - Exécutions - Entretien - Dépannages

20, rte de Pré-Marais - 1233 Bernex
Tél. 022 850 91 00
Fax 022 850 91 01

E-mail:
info@thiebaud-perritaz.com

Pêche dans le Léman : le point pour 2007 ...

La Commission consultative internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie à Thonon le 17 octobre 2008 sous la présidence de la Suisse. L'année 2007 a été marquée par un fort développement d'algues filamenteuses durant l'été, ce qui a empêché la pêche au filet des professionnels durant plusieurs semaines. Cette situation a entraîné un net recul des captures, notamment des corégones (féras). Mais l'état des populations piscicoles du lac peut être qualifié de globalement satisfaisant, à l'exception de l'omble chevalier et de la truite lacustre.

En 2007, 133 pêcheurs professionnels (10% de moins qu'en 2006) et 8022 pêcheurs amateurs (soit 10% de plus qu'en 2006) ont pratiqué la pêche sur le Léman. Le poids total des truites, corégones, ombles, perches et brochets pêché s'est élevé à 546 tonnes, soit 95 tonnes de moins qu'en 2006. Avec 495 tonnes, les pêcheurs professionnels réalisent environ 90% des captures. Le **corégone**, qui bénéficie visiblement de l'amélioration de la qualité des eaux du Léman, reste l'espèce la plus prélevée du lac avec 267 tonnes. Le recul des captures de près de 92 tonnes par rapport à 2006 s'explique surtout par les problèmes des algues. La **perche** occupe la deuxième place avec 220 tonnes, les prises restant relativement stables depuis 2004.

Prolifération des brochets

Les prises de brochets totalisent 39 tonnes, soit 4 tonnes de plus qu'en 2006, mais 8 tonnes de moins qu'en 2005. Cette espèce prolifère depuis une dizaine d'années, alors qu'il s'en pêchait souvent moins de 5 tonnes par an dans les années 80 et 90. Cette prolifération représente un risque pour d'autres espèces (prédation des espèces menacées truites et ombles, transmission de parasite aux perches). De ce fait, la Commission autorise depuis plusieurs années des pêches supplémentaires durant l'hiver, une mesure qui sera reconduite pour l'hiver 2008/2009. Depuis deux ans, la Commission a également autorisé la pêche du brochet durant la période de reproduction, au printemps. Le groupe de travail « Plan d'aménagement piscicole » décidera en février prochain de la reconduction de cette mesure en 2009, sur la base d'une analyse détaillée des résultats de la pêche 2008.

L'omble chevalier en déclin

L'omble chevalier poursuit son recul avec seulement 10,5 tonnes de captures, soit 3 tonnes de moins que l'année précédente et la valeur la plus basse enregistrée depuis plus de 20 ans. Cette situation préoccupe la commission, mais la recherche sur les causes de ce déclin progresse lentement. Tous les jeunes ombles remis à l'eau en 2007 ont été marqués, mais ce n'est qu'en 2009 que cette génération de poissons pourra faire l'objet de toute l'attention des chercheurs. En 2008, le suivi des contenus stomacaux des brochets capturés dans les zones d'immersion des jeunes ombles n'a pas permis de confirmer l'hypothèse de la prédation par le brochet. L'interdiction de plonger sur les omblières sera maintenue dans les deux pays, après qu'une négociation avec les plongeurs vaudois a permis de trouver une solution satisfaisante pour le site de Chillon.

Peu de truites

La quantité de truites lacustres pêchées représente moins de 10 tonnes, une valeur qui reste très basse. La Commission attache une attention particulière à cette espèce. Afin de vérifier l'efficacité des mesures de repeuplement, la totalité des rempoissonnements de truitelles 2008 sur le bassin lémanique ont été marquées, comme les ombles en 2007. Les scientifiques ont été mandatés pour assurer le suivi de cette opération les prochaines années. Par ailleurs, la Commission encourage toujours les actions menées sur les rivières pour faciliter la reproduction naturelle des truites lacustres, en rendant franchissables les obstacles et en améliorant la qualité de l'eau et des milieux. A ce sujet, elle a pris acte avec satisfaction des importants travaux réalisés en 2008 par le canton de Genève pour renaturer le barrage des Usiniers sur la Versoix.

Personnes de référence :

Pour la France: **Michoud Max** max.michoud@agriculture.gouv.fr

Pour le canton de Vaud: **Sachot Sébastien** sebastien.sachot@vd.ch

Pour le canton de Genève: **Gottlieb Dändliker** gottlieb.dandliker@etat.ge.ch

Pour le canton du Valais: **Crettenand Yvon** yvon.crettenand@admin.vs.ch



Rampini

Lac et rivières



Rampini+Cie SA Genève
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier
Tél. 022 306 18 50 · Fax 022 306 18 90
www.rampini.ch

P'TITES NYMPHOS

Le pilotage des barrages genevois sous la loupe d'un groupe d'accompagnement

Le Conseil d'Etat a institué un groupe d'accompagnement consultatif pour la gestion du Rhône et de l'Arve. Il succède au groupe de travail concernant les vidanges du barrage de Verbois, dont le rapport final a été accepté par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2008. Les recommandations figurant dans le rapport final recommandent la création d'un groupe d'accompagnement consultatif afin de faire participer pleinement la société civile aux processus de gestion et de pilotage des grands barrages genevois dans un souci de développement durable. Constitué de représentants des collectivités publiques, des principaux utilisateurs économiques des cours d'eau ainsi que des milieux de la pêche et de la protection de la nature, le groupe devra notamment se prononcer sur l'opportunité et les conditions d'une future vidange du barrage de Verbois, opération suspendue depuis 2003.

Pour toute information complémentaire : M. François Pasquini, directeur du service de l'écologie de l'eau, DT, 022 388 80 61.

L'(H)Arlésienne

Les harles genevois doivent être les plus heureux du monde: il aura en effet fallu à la DGNP deux ans de recherches intensives pour conclure qu'observer ces oiseaux à la jumelle ne permet pas d'identifier avec certitude leur régime alimentaire ! Le service s'est toutefois engagé à analyser des contenus stomacaux à l'avenir, mais sans donner d'échéance. On peut donc imaginer que les estimations des suivis piscicoles, qui tendent à montrer que quelques familles de harles suffisent à faire disparaître la quasi totalité des alevins que l'Allondon produit annuellement, mettront du temps à être confirmées.

Les harles peuvent donc dormir tranquilles. Il faudra en effet bien quelques années pour trouver une méthode permettant d'analyser le contenu d'un estomac sans tuer l'animal. Gageons que les pêcheurs seront mis à contribution pour retrouver des oiseaux morts de vieillesse par exemple, ou pour attraper des oiseaux vivants à l'aide de filets à papillons !



Dis maman ... pourquoi le monsieur il est tout nu ?

Le Grand Conseil d'Appenzell Rhodes Intérieures a proposé le 9 février 2009 à la Landsgemeinde une modification des contraventions de police de droit cantonal. Il a soumis à contravention le fait de se promener entièrement nu et l'infraction est dorénavant poursuivie d'office. A Genève, dès les beaux jours, la plaine alluviale d'importance nationale de l'Allondon continue de servir de "club de rencontre" aux très nombreux "poilistes" genevois sans qu'ils soient du tout inquiétés. Autres lieux, autres moeurs !!

Kilomètres de cours d'eau pêchables à Genève

A Genève, onze cours d'eau sont ouverts à la pêche, sur une longueur totale d'environ **98 km**. Pour rappel, il s'agit du Rhône (25 km), de l'Arve (9 km), de l'Allondon (8,5 km), de la Versoix (10,5 km), de la Drize (6 km), de l'Hermance (6,5 km), de la Laire (7,5 km), de la Seymaz (5,5 km), du Bras-sus (4 km), depuis 2005, de l'Aire (8 km) et enfin, depuis 2009, du Foron (9 km). Les plus fréquentés sont le Rhône, la Versoix, l'Arve et l'Allondon.

Cachotteries

Mais où est donc passé le suivi piscicole de la Versoix réali-sé en 2007 ? Celui de l'Al-london a pourtant été publié sur le site de la DGNP, bien qu'il mette en avant l'impact majeur des harles sur les salmonidés de cette rivière. On présentait alors que celui de la Versoix allait être encore bien plus défavorable à ces oiseaux piscivores **ceci explique t-il cela ?**



Photo ci-dessus: blessure typique faite par un oiseau piscivore

Foron et parcours limitrophes : du nouveau pour 2009 !

Jusqu'à aujourd'hui, la pêche sur le Foron était interdite aux porteurs de permis de pêche genevois. Contrairement aux autres cours d'eau limitrophes, les deux rives du Foron sont françaises en vertu du traité de Turin de 1816. En conséquence, la frontière nationale se situe sur la rive suisse (hauteur moyenne des eaux) et non pas au milieu du cours d'eau. Conformément aux accords passés avec les partenaires français, qui stipulent que la permission de pêcher avec le permis genevois se limite à la pêche depuis la berge suisse, dès cette année, tous les tronçons de rivières genevois limitrophes avec la France (sauf le Rhône) n'ont été ouverts à la pêche que le 14 mars 2009. Il ne reste plus qu'à nos amis français à adopter les mêmes réglementations en ce qui concerne le nombre de captures autorisées par jour et les tailles légales. Malheureusement cela risque d'être beaucoup plus difficile puisque la réglementation de la pêche se négocie au niveau national en France. Pour une fois que la Suisse est plus rapide ...

PCB : recommandations pour la consommation de poissons pour les pêcheurs à la ligne

Pour la consommation des poissons par les pêcheurs à la ligne et leurs proches, l'OFEV (Environnement) et l'OFSP (Santé publique) ont émis les recommandations suivantes:

Valeurs mesurées dans les poissons jusqu'à 4 picogrammes d'équivalents toxiques par gramme de poids frais :

- Pour les enfants, adolescents et jeunes femmes: 1 à 2 portions par semaine dont 1 portion de poisson mi-gras à gras;
- Pour le reste de la population: aucune restriction.

Valeurs entre 4 et 8 pg TEQ/g PF:

- Pour les enfants, adolescents et jeunes femmes: au maximum 1 portion et ajouté à cela 1 portion de poissons gras à mi-gras du marché;
- Pour le reste de la population: au maximum 3 portions.

Valeurs entre 8 et 25 pg TEQ/g PF (la commercialisation et la remise de ces poissons est interdite, la consommation par les pêcheurs à la ligne et leur famille est toujours légale):

- Les enfants, adolescents et jeunes femmes doivent s'abstenir de consommer ces poissons;
- Les hommes et femmes plus âgées : au maximum 0.5 à 1,5 portions de poissons par semaine.

Commentaire de l'AGSP: même si beaucoup de pêcheurs sportifs ne consomment pas (ou peu) leurs prises, on ne peut que s'alarmer de cette évolution. En effet, les PCB ont une durée de vie très longue et même s'ils sont en diminution dans l'environnement (interdits en Suisse depuis 1986) on peut imaginer que d'autres produits dangereux pourraient se retrouver à l'avenir dans la chaîne alimentaire. Très inquiétant !

P'TITES NYMPHOS (suite)

L'abattage de hérons cendrés devant le Tribunal fédéral

L'Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO et Pro Natura recourent auprès du Tribunal fédéral contre la décision du Tribunal cantonal fribourgeois autorisant les pisciculteurs à abattre de manière ciblée les hérons cendrés qui causent leur des dommages.

La protection des hérons cendrés n'est pas absolue. Les tirs sont tolérés là où ces oiseaux causent des dégâts.

Le Service fribourgeois des forêts et de la faune a autorisé quatre pisciculteurs à tuer de manière ciblée quelques hérons cendrés. Appartenant certes à une espèce protégée, ces oiseaux ont causé des dégâts importants dans des exploitations piscicoles et ont donc pu être tirés. En février 2007, l'autorisation d'abattre les oiseaux a été prolongée de deux ans à juste titre.

Les organisations de protection des oiseaux et de la nature ont interjeté recours contre cette décision auprès du tribunal cantonal. Elles ont été déboutées. Dans son arrêt, l'instance judiciaire suprême du canton de Fribourg a considéré qu'on ne pouvait pas attendre des pisciculteurs qu'ils tendent des filets contre les hérons friands de poissons, vu le coût de l'opération. Cet argument est tout à fait compréhensible dès lors que « lesdites mesures non létales » supposent très rapidement des investissements se chiffrant par dizaines de milliers de francs.

Recours au Tribunal fédéral

L'ASPO et Pro Natura n'ayant pas pu accepter cette décision, elles ont recouru au Tribunal fédéral. Les deux organisations avancent comme argument que 1'400 hérons cendrés ont déjà été tirés ces dix dernières années dans les piscicultures en cause, ce qui constitue dans le canton une menace pour cette espèce protégée, selon le communiqué de presse. Cette pratique décimerait plus d'oiseaux que les couples nicheurs n'en engendrent vu que deux jeunes par couple en moyenne parviennent à s'envoler. De plus, les hérons ne se nourrissent pas seulement de poissons, mais cherchent leur pitance dans les champs, par exemple sous forme de souris. Aussi vrai cela soit-il, les poissons - s'il y en a - restent la proie privilégiée des « pêcheurs à plumes ».

Espèce non menacée

La population des hérons cendrés n'est plus menacée en tant qu'espèce et ne court aucun danger immédiat. C'est pourquoi l'UICN (Union internationale pour la protection de la nature) à Gland/VD a classé il y a deux ans le héron cendré dans la catégorie LC (Least Concern), la catégorie des oiseaux les moins menacés. Il est vrai que la population des hérons cendrés augmente sans cesse depuis 1970. D'environ 400 individus à l'époque, on a passé en Suisse à quelque 1'400 couples nicheurs, à en croire les sources de Birdlife Suisse. Durant le semestre d'hiver 2007/2008, les ornithologues ont recensé environ 1'600 individus sur les cours d'eau. Les oiseaux qui se tiennent à l'écart des cours d'eau ne sont pas compris dans ce chiffre. N'oublions pas que le rapport «Graureiher und Fischerei» datant de 1984 prévoyait déjà, sous la surveillance des cantons, les tirs sélectifs de hérons cendrés dans des piscicultures commerciales d'importance. Pro Natura et la Station ornithologique de Sempach faisaient partie du groupe de contact « héron cendré » qui a rédigé le rapport en question.

La situation juridique est claire

Ce rapport tout comme ses conclusions et ses recommandations sont toujours valables, bien que les protecteurs des oiseaux et leurs alliés souhaiteraient qu'il reste lettre morte. Il en va de même des plans de mesures cormoran. Vu que les bases juridiques tolèrent clairement des tirs sélectifs de hérons cendrés et de harles bièvres, on peut espérer que le Tribunal fédéral décidera que les organisations requérantes ont tort une fois pour toutes.



Calendrier 2009

Inauguration renaturation de la Versoix
Vendredi **3 avril 2009 à 11h30**

Salon de la pêche (La Roche-sur-Foron) :
Samedi et dimanche **4 et 5 avril 2009**

Comité AGSP: lundi **27 avril 2009**
Commission Pêche: mardi **28 avril 2009**

2e Salon Romand de la Pêche de Loisir (Riaz/Bulle) :
Samedi et dimanche **2 et 3 mai 2009**

Assemblée des Délégués 2009 FSP (Schaffhouse)
Samedi **9 mai 2009**

Ouverture de l'Ombre: samedi **16 mai 2009**

Comité AGSP: lundi **25 mai 2009**
Commission Pêche: mardi **26 mai 2009**

Exposition FESTIPÊCHE (La Chaux-de-Fonds)
Samedi et dimanche **6 et 7 juin 2009** www.festipeche.ch

Comité AGSP: lundi **22 juin 2009**
Commission Pêche: mardi **23 juin 2009**

Comité AGSP: lundi **13 juillet 2009** (à confirmer)
Commission Pêche: mardi **14 juillet 2009**

Passeport Vacances à l'Etang de Richelien
Samedi **22 août 2009**

Comité AGSP: lundi **24 août 2009**
Commission Pêche: mardi **25 août 2009**

Comité AGSP: lundi **28 septembre 2009**
Commission Pêche: mardi **29 septembre 2009**

Comité AGSP: lundi **26 octobre 2009**
Commission Pêche: mardi **27 octobre 2009**

Comité AGSP: lundi **23 novembre 2009**
Commission Pêche: mardi **24 novembre 2009**

Comité AGSP: lundi **14 décembre 2009**
Commission Pêche: mardi **15 décembre 2009**

STATISTIQUES "RIVIERES": évolution de 2004 à 2007

	2004	2005	2006	2007
Total des permis et pêcheurs actifs	1014 dont 561 (55%)	1064 dont 701 (66%)	1062 dont 694 (65%)	1108 dont 730 (66%)
Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne: (à noter que beaucoup de pêcheurs remettent leurs prises à l'eau, notamment pour les truites)	2.6 truites 0.12 ombres 0.14 brochets 6.12 perches.	3.7 truites 0.07 ombres 0.14 brochets 4.59 perches.	3.2 truites 0.06 ombres 0.102 brochets 4.49 perches.	3.1 truites 0.08 ombres 0.18 brochets 8.25 perches.
Nombre total de captures	1'469 truites 66 ombres 80 brochets 3'436 perches	2'605 truites 47 ombres 97 brochets 3'222 perches	2'194 truites 43 ombres 71 brochets 3'117 perches	2'279 truites 56 ombres 134 brochets 6'043 perches
Fréquentations totales et moyenne par pêcheur actif	11'214 moyenne = 20	16'076 moyenne = 23	15'310 moyenne = 22	16'723 moyenne = 23
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois le Rhône	66 %	63 %	66,5 %	67 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l' Allondon	30 %	29 %	35 %	34,5 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l' Arve	28 %	29 %	26 %	26 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois la Versoix	38 %	32 %	34 %	32 %
	2004	2005	2006	2007
Espèces: nombre total de captures par cours d'eau et pourcentage relatif au nombre total de captures du canton.	Rhône Perche: 3'436 (100%) Truite: 359 (24.4%) Brochet: 66 (82.5%) Ombre: 4 (6%)	Rhône Perche: 3'222 (100%) Truite: 1156 (44.4%) Brochet: 91 (93.8%) Ombre: 17 (36.2%)	Rhône Perche: 3'077 (98.7%) Truite: 648 (29.5%) Brochet: 67 (94.4%) Ombre: 2 (4.7%)	Rhône Perche: 6'018 (99.6%) Truite: 676 (29.7%) Brochet: 132 (98.5%) Ombre: 5 (8.9%)
Idem	Arve Truite: 496 (34%) Ombre: 15 (23%)	Arve Truite: 653 (25.1%) Ombre: 7 (14.9%)	Arve Truite: 621 (28.3%) Ombre: 6 (14%)	Arve Truite: 549 (23.9%) Ombre: 3 (5.3%)
Idem	Allondon Truite: 283 (19%) Ombre: 12 (18%)	Allondon Truite: 203 (7.8%) Ombre: 3 (6.4%)	Allondon Truite: 325 (14.8%) Ombre: 5 (11.6%)	Allondon Truite: 453 (19.9%) Ombre: 18 (32.1%)
Idem	Versoix Truite: 241 (16.4%) Ombre: 35 (53%)	Versoix Truite: 269 (10.3%) Ombre: 20 (42.6%)	Versoix Truite: 230 (10.5%) Ombre: 29 (67.4%)	Versoix Truite: 218 (9.5%) Ombre: 29 (51.7%)
Idem	Fermée à la pêche depuis 23 ans !	Aire Truite: 123 (4.7%)	Aire Truite: 137 (6.2%)	Aire Truite: 102 (4.4%)
Idem	Laire: 7 truites Seymaz: 24 truites Drize: 26 truites Hermance: 14 truites	Laire: 14 truites Seymaz: 20 truites Drize: 75 truites Hermance: 5 truites	Laire: 24 truites Seymaz: 65 truites Drize: 123 truites Hermance: 6 truites / 1 ombre	Laire: 42 truites Seymaz: 81 truites Drize: 117 truites Hermance: 8 truites / 1 ombre

Commentaires de l'AGSP: 4 années après l'introduction du nouveau carnet de contrôle, il est maintenant très intéressant d'observer l'évolution des chiffres. Chacun se fera une opinion sur les raisons de tel déclin ou de telle autre augmentation. Ce qui est sûr, c'est l'augmentation légère mais relativement constante du nombre de preneurs de permis en rivières. A noter aussi qu'à Genève, 2 pêcheurs sur 3 fréquentent le Rhône. L'Allondon est encore en progression pour le nombre de captures et on peut légitimement se poser la question de la capacité de cette rivière à renouveler "naturellement" les stocks de poissons si l'on continue à augmenter les prélèvements. Toujours aussi étonnant, le nombre de truites capturées dans l'Arve qui "fourmit" en moyenne le 25% des captures de truites du canton. Les captures d'Ombres quant à elles, se situent toujours aux alentours de 50 par année (réglementation oblige), même si quelque espoir renaît sur l'Allondon ... jusqu'à la prochaine vidange du Rhône puisque les SIG n'arrivent toujours pas à imaginer d'y renoncer complètement !!!



ECHAFAUDAGE
RENOVATION
BATIMENTS
MICRO TUNNELIER
GENIE CIVIL
TRAVAUX ROUTIERS
FORAGES/SCIAGES

Implenia Construction SA
Chemin Isaac-Arken 8
1219 Airo Genève
Tél. 022 795 88 88
www.implenia-construction.com





NOUVELLES DE LA FSP - 1er service

Le point sur la question des prédateurs et la formation des futurs pêcheurs et pêcheuses ont constitué l'essentiel de la séance d'automne du Comité directeur de la FSP.

La situation dans la question des prédateurs n'est pas encore claire. On ne sait toujours pas comment et quand l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) sera révisée. Tout aussi peu claire est la question de savoir s'il sera possible à l'avenir de réguler les effectifs des couples nicheurs de cormorans et de gérer les populations de harles bièvres et de hérons cendrés. Cette requête fait l'objet de la position que la FSP a prise dans le cadre de la procédure de consultation sur l'OROEM, ainsi que de la pétition qu'elle a déposée le 22 août dernier au Palais fédéral. L'organisation faïtière des chasseurs Chasse Suisse comme Aqua Viva soutiennent la FSP dans sa politique en matière de prédateurs.

L'Association suisse pour la protection des oiseaux (ASPO) tente pour sa part de contrer nos revendications par une pétition rejetant strictement toute forme d'intervention dans les réserves ornithologiques. Autrement dit, si les oiseaux sont en jeu, la protection d'autres espèces d'animaux n'importe absolument pas leurs protecteurs, même si ces espèces (de poissons) sont menacées. Et si l'OROEM révisée prévoyait des mesures de régulation des effectifs, rien ne serait acquis. En effet, comme il est du ressort des cantons - et non de la Confédération - de prendre les mesures de régulation, tout dépendra en fin de compte de l'attitude des services cantonaux de chasse et des membres du gouvernement responsables de l'objet. La réalisation des mesures sera évidemment retardée par les procédures d'opposition. Il y a fort à parier que l'ASPO ne manquera pas d'épuiser toutes les voies de droit contre les mesures de régulation.



Les cormorans sont une plaie pour la Suisse. Ils le sont aussi pour les pays voisins, pour preuve cette colonie photographiée au Rheinspitz à la frontière austro-suisse.

Le Comité central de la FSP a mis au point le projet des nouveaux statuts de la fédération. Ceux-ci ont été élaborés sous la responsabilité de Roland Seiler, membre du Comité Directeur (CD), et ils ont été mis au point par le Comité central (CC) au cours de deux lectures. A sa séance du 22 novembre, le CC a donné le feu vert pour le lancement de la procédure de consultation des organisations cantonales.

«Pro Aqua+Pesca»?

La question du nom a de nouveau été au centre des discussions. Pour finir, le CC a décidé de maintenir le nom « Fédération suisse de pêche FSP ». Mais à des fins de communication et de marketing, la FSP entend se présenter sous une dénomination un peu moins sèche. La discussion a débouché sur la dénomination « Pro Aqua+Pesca » au sujet de laquelle les organisations cantonales seront consultées.

Administration centralisée des adresses

La centralisation de l'administration des adresses, objet prioritaire en vue notamment de l'éventuelle campagne électorale sur l'initiative de la FSP « Eaux vivantes », a donné lieu à une discussion nourrie. Les détails, notamment la protection des données feront l'objet d'un règlement que la future Assemblée des délégués (AD) devra approuver. Selon le projet de statuts, la future AD reprendra les fonctions de l'actuel CC. Le nombre des délégués sera réduit, mais l'AD siègera plus fréquemment qu'actuellement.

Candidatures pour le CD

Le Comité directeur (CD) qui aura plus de compétences qu'aujourd'hui devrait se composer de cinq à neuf membres. Se mettent à disposition Roland Seiler (BE) pour la charge de président, ainsi que d'autres membres actuels du CD, soit Thierry Potterat (vice-président VD) et Laurent Giroud (Formation Romandie, NE). Seront aussi proposés pour élection à l'AD du 9 mai prochain, André Blanc (ZH) en tant que caissier, Maxime Prevedello (GE) pour la communication en Romandie, Hanspeter Guntensperger (BE) pour le shop FSP, Kurt Bischof (LU) pour la communication et Martin Huber (AG) pour la protection des espèces et l'exploitation.

Rencontres des présidents bien fréquentées

Le président central de la FSP, Werner Widmer, a invité pour la première fois depuis son entrée en fonction il y a quelque huit ans les présidents des sociétés et des fédérations à une rencontre, selon leur langue. Ce fut un vrai succès.

A peu près quatre-vingts présidents suisses allemands se sont retrouvés le 22 novembre à Olten, alors que 50 collègues romands se retrouvaient une semaine plus tard à Lausanne. Le but de ces rencontres était de fournir des informations de première main aux participants, de leur donner la possibilité de poser des questions et d'échanger des idées. Autre élément de ces meetings tout aussi important pour la fédération : Apprendre à se connaître mutuellement. Un usage intensif a été fait de ces éléments.

Aussi bien à Olten qu'à Lausanne, les sujets principaux ont été l'initiative de la FSP « Eaux vivantes » (présentée par Roland Seiler, membre du CD), le problème des prédateurs (Thierry Potterat, vice-président et Matthias Escher, expert du Bureau Aqua-Sana), l'attestation de compétences SaNa et la formation de base des pêcheurs et des pêcheuses (Laurent Giroud, membre du CD, Philipp Sicher, chargé d'affaires et Hansjörg Dietiker, Réseau formation des pêcheurs), l'introduction imminente

Le Comité directeur a pris connaissance avec satisfaction des efforts de la Commission de la pêche du Parlement européen en vue d'établir un plan de gestion des cormorans à l'échelle européenne. Le projet invite la commission de l'UE entre autres « à présenter un plan de gestion en plusieurs étapes, coordonné à l'échelle européenne. » Ce plan ne devrait pas compromettre les objectifs que vise la directive sur la protection des oiseaux, des espèces de poissons et des écosystèmes aquatiques. Les délibérations du Parlement européen devraient avoir lieu à ce sujet le 4 décembre. Leur issue pourrait être importante pour l'attitude de la Suisse. Le rapport de la Commission de la pêche est publié sur le site de la FSP (www.sfv-fsp.ch).



d'une Newsletter électronique (Hans-Ulrich Büsschi, vice-président, et la situation financière de la FSP (Werner Widmer, président et Albert Demut, caissier). A Lausanne, l'intervention de Siegfried Baur, vice-président de la Fédération Fribourgeoise des Sociétés de Pêche, sur la pollution de la Sarine aux PCB a suscité énormément d'intérêt. Ont également pris part aux deux manifestations, Hanspeter Güntensperger, gérant du shop de la FSP, et sa partenaire Mona Schmidt, avec beaucoup de nouveautés qu'on peut par ailleurs découvrir et commander sur le site www.sfv-fsp.ch/shop



La réunion a été organisée et animée par **Thierry Potterat** (photo de gauche), vice-président de la FSP et **Roland Seiler** (photo de droite) a fait le point sur le destin de l'initiative « Eaux vivantes ».

Une Newsletter FSP au lieu des newsFSP

Les « newsFSP » qui paraissent deux à trois fois par année seront remplacées par une Newsletter électronique qui sera diffusée en règle six fois l'an. C'est en 2002 que les « newsFSP » ont paru pour la première fois. Cette brochure de huit à douze pages, publiée en allemand et en français, était adressée aux présidents des sociétés affiliées à une association cantonale de la FSP. Celui-ci devait veiller à la remise de la publication aux autres membres du comité. Cette forme de communication a présenté de nombreux désavantages dès le début. Aussi bien la rédaction que l'envoi de la publication occasionnaient beaucoup de travail, étaient chronophages et chers. Vu sa parution deux ou trois fois par année au plus, elle ne pouvait pas propager des informations d'actualité. Il n'était pas rare que la brochure ne soit pas remise aux cadres des sociétés. Et il y avait inévitablement des recoupements avec la partie rédactionnelle du magazine Petri-Heil réservée aux informations de la FSP, avec le Journal Suisse de la Pêche ou encore avec le site de la FSP qui était généralement plus actuel que les « newsFSP ».

Supprimer les inconvénients

L'introduction d'une Newsletter électronique décidée par le Comité central permettra de supprimer la plupart de ces inconvénients. Au lieu des deux ou trois parutions annuelles des « newsFSP », la Newsletter paraîtra en règle tous les deux mois. Autre avantage : les informations, actuelles, atteindront directement les membres de toutes les sociétés affiliées à la FSP. Il n'y aura plus de détour par les présidents. La Newsletter permettra aussi de combler le « fossé » qui sépare la Suisse romande et la Suisse allemande en matière d'information, ce qu'attendaient les membres de la FSP en Suisse romande aussi bien que le responsable de la communication. N'oublions pas non plus que cette innovation réduira considérablement les coûts et que les abonnés ne payeront rien.

Connexion Internet indispensable

Qui dit avantages dit aussi désavantages. Il faudra absolument avoir une connexion Internet pour pouvoir recevoir la Newsletter. Il est vrai qu'aujourd'hui l'ordinateur et Internet font partie pratiquement partout de l'équipement standard des ménages suisses, comme la radio et la TV. Même si un membre n'est pas connecté et qu'il souhaiterait savoir ce qui se passe à la FSP, il pourra se faire imprimer la Newsletter par un collègue. Comme quiconque peut s'abonner à la Newsletter même s'il n'est pas membre de la FSP, il ne sera pas possible de diffuser des informations sensibles.

On peut s'abonner en ligne à la Newsletter via le site de la FSP (www.sfv-fsp.ch). Cliquer «Newsletter» sur la page d'accueil, remplir le formulaire et l'envoyer.

Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

NOUVELLES DE LA FSP - suite ...

Interview de Philipp Sicher

Depuis le 1er juillet dernier, l'Uranais Philipp Sicher exerce à mi-temps la fonction de chargé d'affaires de la FSP. Il est grand temps de l'interroger sur ses premières expériences dans le cadre de l'organisation faïtière des pêcheuses et des pêcheurs. Pour Philipp Sicher les actes concrets importent plus que la parole. Mais ce serait complètement faux de considérer qu'il craint le contact et la communication. Bien au contraire, Philipp Sicher cherche le contact direct et personnel avec ses partenaires à l'échelon suisse, mais aussi au niveau cantonal et régional. Outre mettre en place et soigner son réseau de contacts, il doit s'occuper d'affaires importantes, dont il parle concrètement dans l'interview qu'il a donnée au Journal suisse de la pêche JSP.

JSP: Vous êtes en fonction depuis plus de six mois. Est-ce que vous vous plaisez à la FSP ?

Philipp Sicher (PS): Le travail me plaît beaucoup. Mes attributions sont variées et intéressantes.

JSP: La FSP reflète un peu la diversité linguistique, régionale et culturelle de la Suisse. Selon le canton ou la région, les intérêts en matière de pêche peuvent être très différents. Comment vous en sortez-vous ?

PS: Je pense que mon passé politique m'aide. Mes nombreuses années d'expérience politique m'ont appris à entrer en matière sur des questions et des opinions et à les défendre, même si elles ne proviennent pas de ma « cuisine ».

JSP: Vous avez repris la fonction de chargé d'affaires au moment où tout est en train de changer. Quels sont les grands chantiers actuels ?

PS: Ont particulièrement d'importance, la réforme des structures de la fédération et les adaptations statutaires qu'elle nécessite d'une part et, de l'autre, des projets qui demandent momentanément beaucoup de travail, tels que SaNa, la question des prédateurs, la réforme de la promotion des jeunes pêcheurs et l'amélioration de l'information de nos membres.

JSP: Sur le dossier brûlant des prédateurs: Où faut-il agir en priorité ?

PS: Selon moi, il y a lieu de réaliser des progrès dans tous les domaines invoqués. Les prédateurs resteront un sujet permanent. La fédération doit jouer un rôle plus actif dans la formation des jeunes pêcheuses et pêcheurs qui sont des membres potentiels acquis à notre cause. De nos jours, la communication est primordiale. Les membres doivent être informés rapidement et à fond si nous voulons atteindre nos objectifs en matière de pêche.



Philipp SICHER - le chargé d'affaires de la FSP

JSP: Newsletter et classeur sur la formation: Que se passe-t-il concrètement concernant ces deux objets ?

PS: En décembre, une newsletter électronique a été lancée dans le but d'améliorer la communication. Grâce aux médias modernes, on peut via Internet (www.sfv-fsp.ch/newsletter) fournir à nos membres des informations actuelles à moindre coût. Les travaux prendront plus de temps pour ce qui est de la formation. Un groupe de travail est en train d'élaborer les documents qui constitueront le classeur sur la formation. Cette documentation facilitera grandement la tâche de nos associations et de nos sociétés. Au sujet du problème des prédateurs, il faudra vraisemblablement intensifier nos activités au niveau politique.

JSP: Vous habitez et vous travaillez à Gurtellen dans le canton d'Uri. Cette situation plutôt décentralisée est-elle un inconvénient ou au contraire un avantage ?

PS: Ce n'est certainement pas un désavantage. Vu les possibilités de communication digitale, peu importe aujourd'hui où l'on travaille. Pour certaines tâches, comme le lobbying pour notre initiative « Eaux vivantes », je suis peut-être loin du centre névralgique. Je suis par contre au cœur des discussions sur l'exploitation de l'énergie hydraulique et sur les débits résiduels. On ne vit donc jamais à l'endroit idéal, mais ce n'est plus un problème vu la rapidité à laquelle on se déplace de nos jours. Et en tant que pêcheur à la ligne, je ne voudrais en aucun cas aller vivre ailleurs.

JSP: Quel est votre plus grand souhait pour la FSP en 2009 ?

PS: Personnellement, je souhaite que nous terminions la réforme des structures de la fédération dans les délais, puisque c'est sur cette base que nous pourrions régler efficacement les problèmes mentionnés, pour le bien des pêcheurs et des pêcheuses, et renforcer de ce fait la confiance des nos membres en leur organisation.

JSP: Et le plus grand souhait de Philipp Sicher dont la passion est la pêche à la mouche et la confection de cannes à pêche ?

PS: Que mes activités au sein de la fédération me laissent encore suffisamment de temps pour construire des cannes à pêche et pour pêcher. Le contact et le dialogue avec les pêcheurs et les pêcheuses resteront le fondement de mon travail.

"Bradage" d'un autre genre

C'est sous le cri d'alarme "Contre le bradage du sol national" qu'avait été lancée en 1979 l'initiative populaire contre la vente de terrain aux étrangers. Trente ans plus tard, on est confronté à un nouveau « bradage ».

Il s'agit évidemment du « bradage » d'un autre genre. Il ne concerne pas des biens fonciers ni des spéculateurs immobiliers cupides qui cherchent à faire des affaires avec des étrangers fortunés. Il s'agit de la politique suisse en matière d'énergie et du lobby de l'électricité dont les efforts ne sauraient être qualifiés d'écologiques. Concrètement, il y va de la décision du Parlement de soutenir les producteurs de courant renouvelable issu de l'hydraulique jusqu'à 10 MW ou d'autres sources, par des rétributions du courant injecté, qui s'inscrivent dans le cadre d'un système de promotion, le but étant de rentabiliser les ventes malgré les coûts élevés de production. Pour financer la rétribution du courant injecté à prix courant, c'est malheureusement le consommateur qui passera à la caisse moyennant un supplément de 0,45 centime par kilowattheure en 2009. Ainsi le veut la législation sur l'énergie.

Jouer au plus faible

Il semble se produire tout le contraire de ce qui aurait pu avoir du sens écologiquement et économiquement. Dans tous les coins du pays, les grandes pointures du business énergétique essaient de se tailler de belles tranches du gâteau des subventions et pour ce faire d'installer de petites centrales hydrauliques, là où c'est plus ou moins rentable. Et le département de M. Leuenberger, par l'intermédiaire de l'Office de l'énergie (OFE), les soutient tout en se souciant peu du fait que les dernières petites rivières et les derniers petits ruisseaux proches de leur état naturel sont aménagés ou canalisés de sorte qu'ils sont réduits à de petits filets d'eau réputés être des débits résiduels.

C'est la conclusion qu'on peut tirer de l'intervention de Michael Kaufmann, sous-directeur de l'OFE, dans le magazine « 10 vor 10 » de la TV alémanique le 5 janvier 2009. Quiconque se hasarderait à considérer que dans le cadre de l'extension générale des usines hydrauliques on pourrait encore placer quelques cours d'eau sous protection pour mieux en exploiter le reste courrait le risque d'être taxé de cynisme. Nos collègues pêcheurs Hanspeter Güntensperger (FCBP, Frutigen) et Andreas Knutti (WWF) se sont prononcés clairement et objectivement au sujet des 18 petites centrales hydrauliques que la SA des FMB entend établir dans le seul Oberland bernois. Le « bradage » des ressources hydrauliques est effectivement en route.

La FSP contre de nouvelles petites usines hydrauliques

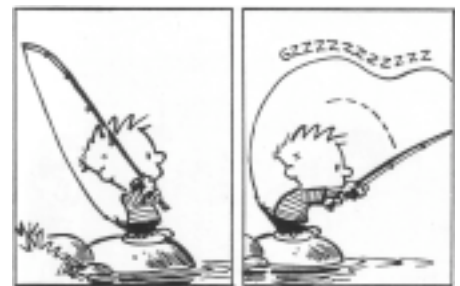
Dans sa prise de position sur la révision de l'Ordonnance sur l'énergie, la FSP s'est prononcée sans équivoque contre la construction de nouvelles petites usines hydrauliques. «Le problème général du réchauffement climatique, invoqué à l'appui de la promotion des petites centrales hydrauliques, ne peut et ne doit pas être résolu sur le dos des cours d'eau et des paysages aquatiques déjà fortement dégradés», disait le communiqué de presse de la FSP du 15 octobre 2007. La FSP exigeait par la même occasion que les quelque 1000 petites centrales hydrauliques soient contraintes de respecter les dispositions de la loi sur la protection des eaux régissant les débits résiduels ainsi que la libre migration des poissons. Dans les faits, ce n'est toujours pas le cas pour 80 % des installations.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône
CH – 1205 Genève
Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32
Email : info@boutiquedupecheur.ch
Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



Histoires de pêche ...

Punition divine

Un prêtre irlandais était un vrai mordu de pêche à la mouche. Depuis le début de la saison, la météo fut si mauvaise qu'il n'avait pu enfile ses bottes ni sortir les mouches de sa boîte. Et bizarrement, chaque dimanche le temps redevenait favorable pour la pêche. Mais comme chacun le sait, le dimanche, c'est jour de travail pour les prêtres !

Comme les prévisions météo s'annonçaient à nouveau favorables pour le dimanche suivant, notre prêtre appela l'un de ses collègues en prétextant une sale grippe qui l'obligeait, soi disant, à garder le lit; et il lui demanda d'officier à sa place.

Notre prêtre pêcheur se hâta alors de rejoindre discrètement une rivière fort éloignée de sa paroisse, près de la côte, afin qu'aucune de ses ouailles ne puisse le reconnaître. Cependant, un ange l'observant du haut du ciel découvrit son manège. Il alla tout raconter à Dieu qui décida qu'il fallait réagir à cette imposture.

A son tout premier lancer, le prêtre vit sa mouche disparaître dans un gobage gros comme une bouche d'égout. Le combat fut dantesque et, durant plus d'une heure, le prêtre courut d'amont en aval le long de la berge. Finalement il réussit à mettre le poisson au sec et il s'avéra être un saumon "record du monde" de plus de 60 livres.

Etonné, l'ange demanda à Dieu: "Pourquoi lui avez-vous permis d'attraper un poisson si énorme ? Je pensais au contraire que vous alliez lui donner une bonne leçon ! Et Dieu de répondre: "C'est ce que j'ai fait. A qui crois-tu qu'il pourra raconter cette partie de pêche ?"

Bob et Joe vont à la pêche

Un jour, Bob et Joe étaient en train de pêcher. Vient à passer un cortège funéraire à travers le pont au pied duquel ils lançaient leurs lignes, et Bob de tomber le chapeau et se recueillir respectueusement pendant que le cortège passe son chemin.

Joe interloqué lui dit: "P'tain Bob, t'es un mec bien, c'est vraiment sympa de ta part de rendre hommage comme ça"

Et Bob de répliquer: " C'est la moindre des choses. Après tout, on a été mariés pendant plus de 40 ans."

Menteur, menteur

Un jeune homme et un vieux monsieur pêchaient sur un ponton. Le jeune pêcheur raconta au vieux que la nuit précédente il avait attrapé à cet endroit une truite qui mesurait plus d'un mètre cinquante.

Le vieux répliqua: " Ah ouais ? Alors là, moi aussi j'étais au même endroit il y a deux nuits et j'ai accroché un truc énorme. Après une demi-heure de combat j'ai finalement remonté une grosse lanterne, et devine quoi ... la lumière était encore allumée !"

Le jeune s'esclaffa: "J'y crois pas, quel menteur !"

Le vieil homme rétorqua: "Bon d'accord, si tu raccourcis ta truite d'un mètre, j'éteins ma lanterne."

ARTICLES DE PÊCHE
LACS ET RIVIÈRES
www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche,
rivières, mouche, lacs et traîne.
Écoles de pêche lac et mouche.

Mardi à Vendredi:
9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Samedi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Ouvert le DIMANCHE matin
de Juin à Septembre
Fermé le LUNDI

Garbolino
PARKING BATEAU ET VOTURE 50 m.

Abu Garcia **MITCHELL**

Articles de Pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 (0)22 755 54 41
Fax +41 (0)22 755 54 42
versoix@articles-peche.ch







Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que le nombre des pêcheurs qui pensent que la renaturation et la pêche à Genève ... "c'est tout de la m...." augmente encore ?

Sociétés membres : La Carougeoise Les Bouvières
Amicale TOS-Lémanique Les Pêcheurs de l'ombre

DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (No 53 - Mars 2009)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : 30. - FS par an)

• Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non * (* entourer ce qui convient)

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	PREVEDELLO Maxime	9, Bernex-en-Combes	1233	BERNEX
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212	GRAND-LANCY
LA CAROUGEOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224	CH.-BOUGERIES
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232	CONFIGNON
LES PECHEURS DE L'OMBRE	HONEGGER Jean-Luc	255, rue de Bernex	1233	BERNEX

Site de l'AGSP : www.agsp.ch

Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche : www.sfv-fsp.ch